

NEW YORK / 2

VNI 15.10

BRUXELLES, LE 20.04.1978

REF. NR. 046519 MAS

NOTE BIO COM(78) 148 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M. OPITZ
DG VIII
000

441.213

REUNION DE LA COMMISSION DU 19 AVRIL 1978

PRESENTATION PAR LE VICE PRESIDENT NATALI DE LA 'FRESQUE'
SUR L'ELARGISSEMENT (CHEVALLARD)

JE TIENS A VOUS DIRE TOUT DE SUITE QUE JE SUIS SATISFAIT DES
CONCLUSIONS FORMALISEES HIER PAR LA COMMISSION. IL S'AGIT EN
EFFET DE CONCLUSIONS QUI PRESENTENT UNE LIGNE D'ACTION AMBI-
TIEUSE ET VOLONTARISTE POUR PERMETTRE A LA COMMUNAUTE DE
SORTIR DU DILEMME ENTRE LE 'OUI' POLITIQUE ET LE 'MAIS'
ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL A L'ELARGISSEMENT. CELA ME PERMET
DE PRECISER AVEC BEAUCOUP DE VIGUEUR LA PORTEE DE CETTE FRESQUE.
LA COMMISSION CONSIDERE COMME ACQUISE LA PERSPECTIVE DE
L'ELARGISSEMENT, QUI REPRESENTE UN SUCCES POLITIQUE POUR LA
COMMUNAUTE ET POUR LES PRINCIPES QUI L'INSPIRENT. LA FRESQUE
PORTE UNIQUEMENT SUR LES CONDITIONS DE REUSSITE DU PROCESSUS
D'ELARGISSEMENT. POUR LA COMMISSION, LE TERME SUR LEQUEL
CETTE REUSSITE SE JOUERA EST FONDAMENTAL .. LA CAPACITE DE
SURMONTER LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES
SOULEVEES PAR L'ELARGISSEMENT, QUESTIONS QUI SANS REPONSE
VALABLE RISQUERAIENT DE DILUER LA COMMUNAUTE.

D'UNE FACON CONCRETE, LA COMMUNAUTE, EN NEGOCIANT L'ENTREE DES
TROIS NOUVEAUX ETATS ET EN ORGANISANT LA PERIODE DE TRANSITION
DEVRA PREVENIR LES DIFFICULTES QUE L'ELARGISSEMENT POURRAIT
PROVOQUER SOIT POUR LES ETATS CANDIDATS. SOIT POUR LA
COMMUNAUTE ACTUELLE. LA COMMUNAUTE NE PEUT PLUS REMETTRE DES
DECISIONS DEJA URGENTES VISANT A ACHEVER LE MARCHE COMMUN
ET A APPROFONDIR DES POLITIQUES COMMUNES ESSENTIELLES.
LA COMMISSION A DEJA FAIT PLUSIEURS PROPOSITIONS DESTINEES
A PERMETTRE UN PROGRES REEL DANS LA VOIE DE L'U.E.M.
CETTE POLITIQUE EST UNE CONDITION ESSENTIELLE DU
PROGRES D'UNE COMMUNAUTE A DOUZE.

APRES CETTE INTRODUCTION, SUR LA PORTEE DE NOS REFLEXIONS,
J'ABORDERAI CONCRETEMENT NOS ORIENTATIONS SUR LES
DIFFERENTS THEMES DE LA FRESQUE ..

PROBLEMES ECONOMIQUES

LES PAYS CANDIDATS, MALGRE LEUR DIFFERENCES ECONOMIQUES,
PRESENTENT DES TRAITS COMMUNS .. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INFERIEUR A CELUI DE LA COMMUNAUTE, SECTEURS ET
REGIONS IMPORTANTS EN DIFFICULTE, HETEROGENEITE DE LEURS
STRUCTURES ECONOMIQUES PAR RAPPORT A CELLES DE LA COMMUNAUTE.
DANS CES CONDITIONS, LA COHESION DU MARCHE COMMUN ET LA
REALISATION D'UNE U.E.M. POURRAIENT ETRE AFFECTEES PAR LA
DISPARITE NOUVELLE QUE CREERA L'ELARGISSEMENT.

1	fs
TR.	JBL
I.S.	✓
FIN.	CPB/LP
AGR.	HPL
ENE.	MG
R.D	
ADM.	
S.A.	

over
→

Global Telegram

IL EST IMPORTANT PAR CONSEQUENT POUR LA COMMUNAUTE DE METTRE EN OUVRE LES MOYENS NECESSAIRES POUR ASSURER UNE CROISSANCE AUSSI FORTE QUE POSSIBLE. A CELA DEVRONT S'AJOUTER DES ACTIONS SECTORIELLES SPECIFIQUES DESTINEES A FACILITER L'INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE DES TROIS PAYS CANDIDATS. DES LA PHASE DE NEGOCIATIONS, LA COMMUNAUTE DEVRA AIDER LES ETATS CANDIDATS A DEVELOPPER LES ACTIVITES AUXQUELLES L'ELARGISSEMENT POURRAIT DONNER UN NOUVEL ESSOR. ELLE POURRAIT EN OUTRE LEUR DEMANDER DE RESPECTER DES CETTE PHASE. CERTAINES DISCIPLINES COMMUNES BIEN DELIMITEES. L'ESPAGNE, L'AGRECE ET LE PORTUGAL DEVRAIENT BENEFICIER DES AIDES FINANCIERES CORRESPONDANTES.

C'EST LE POINT-CLE POUR LA PREPARATION DE L'ELARGISSEMENT. JE VOUDRAIS PAR CONSEQUENT ETRE CLAIR. CES ACTIONS D'AIDE DEVRONT ETRE SPECIFIQUES, DEFINIES AVEC LES PAYS CANDIDATS EN FONCTION D'OBJECTIFS SECTORIELS INTEGRES, LE CAS ECHEANT, DANS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS. LA B.E.I. POURRAIT INTERVENIR DANS LE FINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES. IL SERAIT A CE STADE PREMATURE D'EVALUER LE MONTANT DES INTERVENTIONS. CE MONTANT POURRA EN EFFET ETRE PRECISE LORSQUE LES PROGRAMMES CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS SPECIFIQUES AURONT ETE DEFINIS.

LE PORTUGAL REPRESENTE UN CAS PARTICULIER, VU QUE SON REVENU EST TRES INFERIEUR A CELUI DE TOUT AUTRE PAYS DE LA COMMUNAUTE A DOUZE. LA COMMUNAUTE DEVRA POURSUIVRE. NOTAMMENT AU SEIN DU FMI. SON ACTION DE SOUTIEN A LA BALANCE DES PAIEMENTS ET FACILITER, NOTAMMENT PAR L'OCTROI DE PRETS DE LA BEI, LE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS.

APRES L'ADHESION, IL CONVIENDRA DE MAINTENIR L'AIDE EXCEPTIONNELLE A LA CROISSANCE PORTUGAISE. LA COMMUNAUTE DEVRA PAR AILLEURS POURSUIVRE LE FINANCEMENT A TRAVERS LE BUDGET COMMUNAUTAIRE DE PROGRAMMES SPECIFIQUES MIS AU POINT AVANT L'ADHESION. IL EST BIEN ENTENDU DIFFICILE ET PEU SIGNIFICATIF POUR L'AVENIR DE VOULOIR SIMULER LA CHARGE SUR LE BUDGET DU A L'ENTREE DES TROIS PAYS CANDIDATS. CETTE RESERVE FAITE. LA PARTICIPATION PLEINE AUX DEPENSES ET AUX RESSOURCES DU BUDGET ENTRAINDERAIT UN SOLDE NET CORRESPONDANT .. POUR LA GRECE A 2,30 0/0 DE SON PIB, POUR LE PORTUGAL A 2,5 0/0 ET POUR L'ESPAGNE A 0,40 0/0. CELA POUR UN VOLUME GLOBAL D'ENVIRON UN MILLIARD D'UNITES DE COMPTE EUROPEENNES DE TRANSFERTS NETS DE RESSOURCES. SI, EN OUTRE, LES TROIS ETATS CANDIDATS BENEFICIENT PERIODE DE TANSITION D'UN REGIME PRIVILEGIE DE VERSEMENT DE RESSOURCES PROPRES, LEUR AVANTAGE RELATIF SERA NETTEMENT PLUS IMPORTANT ENCORE. EN L'ETAT ACTUEL DE LEURS STRUCTURES ECONOMIQUES, IL N'EST PAS CERTAIN QUE LES TROIS NOUVEAUX MEMBRES AIENT LA CAPACITE D'ABSORBER DES TRANSFERTS PLUS IMPORTANTS DANS DES DELAIS PLUS COURTS.

Pendant LA
~~PEND~~

LE TRANSFERT DE RESSOURCES EXIGERA UN DEVELOPPEMENT ET UNE ADAPTATION DES INSTRUMENTS BUDGETAIRES EXISTANTS. UN TEL EFFORT DEVRA ETRE ENTAME RAPIDEMENT, CAR IL EST NECESSAIRE DE RENFORCER LES INITIATIVES ACTUELLES VERS UNE ACCENTUATION DES TRANSFERTS AU PROFIT DES REGIONS FAIBLES DE LA COMMUNAUTES QUI SERONT AFFECTEES PAR LES CONSEQUENCES DE L'ELARGISSEMENT. C'EST DANS LE CONTEXTE DE CETTE APPROCHE FINANCIERE QUE DES ACTIONS SPECIFIQUES POUR SURMONTER LES DIFFICULTES DES DIFFERENTS SECTEURS DEVRONT ETRE DEVELOPPEES. JE COMMENCE PAR L'AGRICULTURE.

JE VOUS DONNE QUELQUES SIMPLES DONNEES POUR ILLUSTRER LA DIMEN-

SION DES PROBLEMES. L'ADHESION LES TROIS PAYS CANDIDATS IMPLIQUE UN ACCROISSEMENT IMPORTANT DES ACTIFS (PLUS 55 0/0), DE LA SUPERFICIE AGRICOLE (PLUS 49 0/0) ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE (PLUS 24 0/0). LES DESEQUILIBRES EXISTANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ACTUELLE SE TROUVERONT DONC AMPLIFIES PAR L'ADHESION DE CES TROIS PAYS. LE DANGER D'UNE AUGMENTATION DU TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT DANS CERTAINS SECTEURS DEJA EXCEDENTAIRES OU PRESQUE (VIN, HUILE D'OLIVE, FRUITS ET LEGUMES) EST REEL.

EN CE QUI CONCERNE D'AUTRES PRODUCTIONS EXCEDENTAIRES DANS LA COMMUNAUTE ACTUELLE, MAIS DEFICITAIRE DANS LES PAYS CANDIDATS (PRODUITS LAITIERS, VIANDE)

L'APPLICATION DES REGLES DE LA P.A.C., TOUT EN PERMETTANT UN CERTAIN REEQUILIBRAGE DU BILAN COMMUNAUTAIRE, AURA DES EFFETS NEGATIFS SUR LA BALANCE COMMERCIALE DES PAYS CANDIDATS. IL IMPORTE D'EVITER QU'IL EN RESULTE DANS CES PAYS DES INCITATIONS A AUGMENTER DES PRODUCTIONS NON RENTABLES. LA SOLUTION APPORTEE A CES PROBLEMES DEVRA VISER LE MAINTIEN DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ET LES OBJECTIFS DE LA PAC. IL CONVIENDRA EN PARTICULIER D'ETUDIER AVEC LES PAYS CANDIDATS LES ACTIONS COMMUNES A METTRE EN OEUVRE. IL CONVIENDRA EGALEMENT DE POURSUIVRE LE PROCESSUS DEJE ENTAME DANS LA COMMUNAUTE A NEUF VISANT A LA RECONVERSION VERS DES PRODUITS POUR LESQUELS LA COMMUNAUTE EST DEFICITAIRE. LES PROBLEMES STRUCTURELS DE L'AGRICULTURE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE NECESSITERONT LA MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DE VASTE ENVERGURE DANS LES PAYS CANDIDATS, ACTIONS QUI DEVRAIENT DEPASSER LE CADRE DE LA SEULE PAC.

IL EST EVIDENT QUE LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DE MARCHÉ ACTIVE SERA INDISPENSABLE DANS LA COMMUNAUTE PENDANT LE TEMPS NECESSAIRE AU SUCCES DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION.

JE PASSE AU SECTEUR INDUSTRIEL. L'ELARGISSEMENT AJOUTERA DES CAPACITES DE PRODUCTION DANS CERTAINS SECTEURS SENSIBLES DE LA COMMUNAUTE. IL AUGMENTERA LA DISPARITE DU POINT DE VUE DES CONDITIONS DE PRODUCTION EXISTANT DANS D'AUTRES. IL FAUDRA ABORDER DANS CE CONTEXTE LE PROBLEME DE L'ASSOCIATION DES TROIS PAYS CANDIDATS AU GRAND EFFORT D'ADAPTATION DE L'APPAREIL INDUSTRIEL DE LA COMMUNAUTE AUX NOUVELLES CONDITIONS DU MARCHÉ MONDIAL. A CET EFFET, LES TRAVAUX TECHNIQUES AU SUJET DES SECTEURS INTERESSES DEVRONT ETRE ENTAMES SANS DELAI. LA COMMUNAUTE DEVRA, DE SON COTE, APPORTER LES ADAPTATIONS NECESSAIRES AUX DISPOSITIFS DE POLITIQUE INDUSTRIELLE. IL EN RESULTE LA NECESSITE DE DISCIPLINES COMMUNES CONCERTÉES AVEC LES PAYS CANDIDATS. E BON FONCTIONNEMENT DE CES DISCIPLINES PERMETTRAIT DE NE PAS APPLIQUER AUX PAYS CANDIDATS LES MESURES DE PROTECTION QUE LA COMMUNAUTE EST AMENEE A ADOPTER VIS A VIS DE PAYS TIERS AU MOINS POUR LES EXPORTATIONS IMPORTANTES POUR L'EQUILIBRE DE LEUR BALANCE COMMERCIALE.

IL FAUT EGALEMENT SOULIGNER QUE COMPTE TENU DE L'IMPORTANT DEPENDANCE DES PAYS CANDIDATS D'IMPORTATIONS ENERGETIQUES, IL FAUDRA DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION AUX ACTIONS COMMUNAUTAIRES VISANT A REDUIRE UNE TELLE DEPENDANCE.

UNE POLITIQUE COURAGEUSE EST NECESSAIRE POUR FAIRE FACE AUX PROBLEMES DE L'EMPLOI. CETTE POLITIQUE DOIT POUVOIR MOBILISER TOUS LES MOYENS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE ELARGIE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE SOCIALE D'ENSEMBLE. IL FAUT CONSIDERER QUE LES DOUZE PAYS COMPTENT ACTUELLEMENT PLUS DE 7,5 MILLIONS DE TRAVAILLEURS SANS EMPLOI. CE PHENOMENE S'AGGRAVERA A CAUSE DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE AINSI QUE DE L'ENTREE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL D'UN NOMBRE CONSIDERABLE

IL EST IMPROBABLE QUE LES CANDIDATS A LA COMMUNAUTE DE VIELLES EN DISCAPACITE MOQUELLE QUE CREERA L'ELARGISSEMENT.

REACTIVATION D'UNE P.E.M. POSSIBLEMENT ETRE AFFECTÉES PAR LA DANS CES CONDITIONS LA CONESION DU MARCHÉ COMMUN ET LA

OVER
→

Global Telegram

LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS DEVRA ETRE ASSUREE DANS LA COMMUNAUTE ELARGIE. POUR EVITER DES REPERCUSSIONS GRAVES DANS UNE SITUATION AUSSI TENDUE DU MARCHE DE L'EMPLOI, IL FAUDRA GARANTIR PROGRESSIVEMENT AUX RESSORTISSANTS DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES LA LIBRE CIRCULATION PAR LE DOUBLE JEU DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET DE MESURES DE TRANSITION ADEQUATES.

J'EN VIENS AUX ASPECTS REGIONAUX. L'INTENSIFICATION DES COURANTS D'ECHANGES DUE A L'ELARGISSEMENT, RISQUE DE BENEFICIER D'AVANTAGE AUX REGIONS DEVELOPPEES DONT LE TISSU ECONOMIQUE EST SUFFISAMMENT DYNAMIQUE. AINSI, DANS LA COMMUNAUTE A DOUZE, DOIVENT ETRE MISES EN PLACE DES POLITIQUES DESTINEES A REDUIRE LES ECARTS REGIONAUX. CES POLITIQUES DEVRONT DISPOSER DE MOYENS FINANCIERS ADEQUATS.

LA PLACE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE DANS LE MONDE

L'ELARGISSEMENT RENFORCERA LE ROLE MONDIAL DE LA COMMUNAUTE .. DANS LA MEDITERRANEE , MAIS AUSSI EN AGRIQUE ET EN AMERIQUE LATINE. LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE EXIGE LE RENFORCEMENT DE LA COHESION DES ETATS MEMBRES ET EN PARTICULIER UNE PLUS GRANDE COOPERATION POUR TOUS LES PROBLEMES DE POLITIQUE ETRANGERE. IL FAUDRA DEVELOPPER LES METHODES LES PLUS ADEQUATES POUR ASSOCIER LES ETATS CANDIDATS DES LA CONCLUSION DE LA NEGOCIATION. MAIS C'EST EVIDEMMENT DANS LA REGION MEDITERRANEE QUE L'ELARGISSEMENT AURA LES EFFETS LES PLUS MARQUES. L'ELARGISSEMENT ENTRAINERA UNE EROSION DE LA PART DU MARCHE COMMUNAUTAIRE DES PAYS MEDITERRANEENS LIES PAR UNE SERIE D'ACCORDS DE COOPERATION OU D'ASSOCIATION A LA COMMUNAUTE. LA COMMUNAUTE DEVRA DONC CHERCHER AVEC CES PAYS UN NOUVEL EQUILIBRE DESTINE A ASSURER LEUR DEVELOPPEMENT AVEC LE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE ET DES ECHANGES COMMERCIAUX ORDONNES. AVEC LA TURQUIE EN PARTICULIER, LA COMMUNAUTE DOIT RECHERCHER LES SOLUTIONS ADEQUATES POUR RENFORCER LES LIENS RECIPROQUES ET APPROFONDIR LA COOPERATION.

LA PERIODE DE TRANSITION

LA MECANIQUE DE L'INTEGRATION REELLE DES PAYS CANDIDATS EST FONDAMENTALE DANS LE CADRE DE CETTE POLITIQUE ACTIVE DE PREPARATION DE L'ADHESION. IL EST CLAIR QUE LES PAYS CANDIDATS NE POURRONT DES LEUR ADHESION ASSUMER L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS DECOULANT DE LA COMMUNAUTE. UNE PERIODE DE TRANSITION SERA NECESSAIRE, ETANT BIEN ENTENDU QUE L'ADHESION DE NOUVEAUX ETATS MEMBRES ENTRAINERA IMMEDIATEMENT LEUR PARTICIPATION A PART ENTIERE A L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS.

DIX ANS POURRAIENT ALORS CONSTITUER LE MAXIMUM ET CINQ ANS LE MINIMUM POUR REALISER LA TRANSITION. LA PERIODE DE TRANSITION POURRAIT ETRE SUBDIVISEE EN DEUX ETAPES DONT CHACUNE CORRESPONDRAIT A DES PROGRES BIEN DEFINIS. LES PROGRES A ACCOMPLIR PENDANT CHACUNE DES DEUX ETAPES FERAIENT L'OBJET DE PROGRAMMES DE TRANSITION SPECIFIQUES PAR SECTEUR OU GROUPES DE SECTEURS.

LA PREMIERE ETAPE PERMETTRAIT DE REALISER DANS CHAQUE SECTEUR DES OBJECTIFS PRECIS SELON UN CALENDRIER ETABLI A L'AVANCE, DE
1964 DES ESBOCES DE L'ADHESION DES PAYS CANDIDATS TRANSITION
TE AONS DONNE QUELQUES EXEMPLES DONNEES POUR ILLUSTRER LA DIVER-

DANS DES DELAIS BREFS CONSIDERABLES
FACON A ASSURER POUR LA FIN DE CETTE PHASE. L'INTEGRATION
COMPLETE DES PAYS CANDIDATS. LE TRAITE D'ADHESION DEVRAIT AUSSI
ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE PENDANT LA PERIODE
TRANSITOIRE. EN D'AUTRES TERMES, AU CAS OU L'UN OU L'AUTRE DES
NOUVEAUX ETATS MEMBRES NE POURRAIT PAS ETRE EN MESURE DE
PARTICIPER IMMEDIATEMENT ET ENTIEREMENT A LA MISE EN OEUVRE
D'UNE NOUVELLE POLITIQUE, IL DEVRAIT ETRE POSSIBLE DE PREVOIR
DES CLAUSES DE DEROGATION ET DES MESURES SPECIALES
PERMETTANT A L'ETAT MEMBRE EN CAUSE DE REALISER LE RATTRAPAGE.

L'EXPERIENCE DU PASSAGE DE SIX A NEUF ETATS MEMBRES A DEJA REVELE
DES DIFFICULTES DANS LA CAPACITE D'AGIR DES INSTITUTIONS.
LA PRESENCE DES DOUZE ETATS MEMBRES SOUMETTRA LES INSTITUTIONS
ET LES PROCEDURES DE DECISION A DES TENSIONS CONSIDERABLES ET A
DES RISQUES DE BLOCAGE. DES ADAPTATIONS ETENDUES SERONT DONC
INDISPENSABLES POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA COMMU-
NAUTE ELARGIE. UNE ADAPTATION DES TRAITES EST NECESSAIRE, ET JE
ME LIMITERAI A INDIQUER LES GRANDES LIGNES DIRECTRICES DE
CETTE ADAPTATION : RECOURS PLUS FREQUENT AU VOTE A LA MAJORITE,
ELARGISSEMENT DES COMPETENCES EXECUTIVES DE LA COMMISSION ET
UTILISATION PLUS JUDICIEUSE DES INSTRUMENTS JURIDIQUES ETABLIS
PAR LES TRAITES.

JE ME SUIS EFFORCE DE VOUS DONNER, ET VEUILLEZ M'EXCUSER DE LA
LONGUEUR DE CES DECLARATIONS INTRODUCTIVES, L'ESSENTIEL DES
CONCLUSIONS DE NOS REFLEXIONS. NOUS AVONS ADOPTE,
ANIMES PAR UNE DOUBLE CONVICTION, CES CONCLUSIONS QUI OBLIGERONT
LES DIFFERENTS PROTAGONISTES A UNE ACTION PLUS RAPIDE DANS
LE PROCESSUS D'ELARGISSEMENT. NOTRE REPOSE POSITIVE EST IMPOR-
TANTE POUR LES PAYS CANDIDATS, CAR ELLE LES AIDE A RENFORCER LEUR
DEMOCRATIE. ET IL EST IMPORTANT QUE LEUR INTEGRATION SE REALISE
DANS UNE COMMUNAUTE DYNAMIQUE, COMME ILS LE DESIRENT, ET NON PAS
DANS UNE COMMUNAUTE BLOQUEE.

LA COMMISSION EST PRETE A FAIRE LES PAS NECESSAIRES POUR COMPLE-
TER LE PROCESSUS D'ADHESION DES PAYS CANDIDATS. LE STADE AUQUEL
SE TROUVE ACTUELLEMENT LA GRECE EST TEL QUE LE CONSEIL A PREVU
POUR LA FIN DE L'ANNEE L'ACHEVEMENT DE LA PHASE SUBSTANTIELLE
DES NEGOCIATIONS. L'ADHESION DE LA GRECE DEVRAIT SE REALISER
D'ICI 1981.

LA COMMISSION TRANSMETTRA DANS LES PROCHAINES SEMAINES SON AVIS
SUR LA DEMANDE D'ADHESION DU PORTUGAL. ELLE A COMMENCE LES
TRAVAUX POUR L'ELABORATION DE L'AVIS POUR LA DEMANDE ESPAGNOLE.
CES TRAVAUX SERONT CONDUITS DE TELLE FACON QU'AU MOMENT DE L'ADHE-
SION DE LA GRECE, DES PROGRES SUBSTANTIELS POURRONT ETRE REALISES
DANS LES NEGOCIATIONS D'ADHESION AVEC LE PORTUGAL ET L'ESPAGNE.
AMITIES

ENZO PERLOT.
NNNN

LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS CANDIDATS DOIVENT ETRE
D'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE. IL EST NECESSAIRE
D'ELARGIR LES ASPECTS REGIONAUX. L'INTEGRATION DES COMMUNAUTES

REGIONALES ET DE MESURES DE TRANSITION ADEQUATES.
LES NEGOCIATIONS AVEC LE PORTUGAL DOIVENT ETRE

Global Telegram

Global Telegram

am

